

Mode d'emploi

N° de contrôle fédéral : W-7134

SERCADIS®

Fongicide

Substance active : 300 g/l de fluxapyroxade (Xemium®)

Mode d'action (groupe FRAC) : C2 (7)

Formule : Concentré en suspension (SC)

Fongicide pour application foliaire préventive dans les vignes, les cultures de fruits à pépins, dans les pêches et nectarine ainsi que pour le traitement des plants dans les cultures de pommes de terre

APPLICATION

Mode d'action

Sercadis® contient la substance active fluxapyroxade (Xemium®) et se distingue par un large spectre d'action contre d'importants agents pathogènes fongiques dans les vignes, les cultures de fruits à pépins, pêcher et nectarine, et les cultures de pommes de terre. Axée sur une imprégnation optimale, la formulation de la substance active fluxapyroxade (Xemium®) permet de traiter de manière sûre et durable les maladies fongiques dans les cultures mentionnées. Outre sa très bonne efficacité, Sercadis® se distingue également par l'excellente tolérance dont font preuve les cultures qui y sont exposées. Sercadis® convient dans les vignes, les cultures de fruits à pépins et pêches et nectarine en tant que produit de base pour la lutte contre l'oïdium. Dans les cultures de pommes de terre, Sercadis® est utilisé en tant qu'agent de traitement et constitue également une protection de base lors de la tubérisation.

Spectre d'action

Sercadis[®] est utilisé à titre de protection avec une très bonne durée d'action contre les maladies suivantes :

Dans les pommes de terre : Maladie provoquée par l'agent pathogène *Rhizoctonia solani*

Dans les vignes : Oïdium (*Uncinula necator*)
Effet partiel : pourriture noire (*Guignardia bidwellii*)

Dans les fruits à pépins : Oïdium (*Podosphaera leucotricha*)
Tavelure (*Venturia inaequalis*, *Venturia pirina*)

Dans les pêches / nectarines : Oïdium (*Sphaerotheca pannosa*)

Pour un grand nombre de fongicides, il existe un risque général d'apparition de souches fongiques résistantes aux substances actives. Dans des conditions particulièrement défavorables, une modification de l'efficacité du produit ne saurait, par conséquent, être exclue.

La dose d'application recommandée par BASF doit impérativement être respectée.

Tolérance des cultures

Lorsqu'il est utilisé dans le respect de la dose d'application recommandée, Sercadis[®] est bien toléré dans les vignes, les fruits à pépins, les pêches / nectarines et les pommes de terre.

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

Vigne

Contre l'oïdium (Uncinula necator) et effet partiel contre la pourriture noire (Guignardia bidwellii)

Concentration : 0,0095 %

Dose d'application : 0,15 l/ha

Quantité de bouillie de référence (BBCH 71-81, J-M, post-floraison) : 1 600 l/ha

Volume foliaire de référence : 4 500 m³/ha

Pour cette indication, 3 applications max. par an dans la culture.

Il est conseillé de ne pas appliquer plus de deux traitements consécutifs avec Sercadis[®]. D'une manière générale, nous recommandons, entre les traitements avec Sercadis[®], de procéder à un changement de substance active avec des produits appartenant à d'autres groupes de substances, tels que les benzophénones (p. ex. dans Vivando[®]) ou les azoles.

Fruits à pépins :

Contre l'oïdium (Podosphaera leucotricha, BBCH 53 à 81) :

Concentration : 0,013 %

Dose d'application : 0,21 l/ha

Volume d'arbres de référence : 10 000 m³/ha

Cette substance combat les infections secondaires au cours de l'année d'application. Un traitement en fin de croissance protège les bourgeons terminaux d'une contamination par l'oïdium et contribue à réduire l'infestation primaire l'année suivante.

Pour cette indication, 3 applications max. par an dans la culture.

Délai d'attente : 5 semaines

23.03.2022

Contre la tavelure (*Venturia inaequalis*, *Venturia pirina*, BBCH 53 à 81) :

Concentration : 0,013 %

Dose d'application : 0,21 l/ha

Volume d'arbres de référence : 10 000 m³/ha

L'emploi contre la tavelure n'est autorisé pour la prévention de résistances que dans un mélange de cuve en association avec 0,03 % de Delan[®] WG ou 0,1 % de Captan (80 %).

Les meilleurs résultats sont obtenus lorsqu'un traitement préventif est effectué immédiatement avant une infection. Les intervalles de pulvérisation doivent être compris entre 7 et 14 jours, en fonction des conditions d'infection et de croissance. Dans les phases de croissance intensive des feuilles et de forte pression infectieuse, les intervalles de pulvérisation les plus courts sont recommandés.

Pour cette indication, 3 applications max. par an dans la culture.

Délai d'attente : 5 semaines

Pour une utilisation dans les fruits à pépins, nous recommandons, entre les traitements avec Sercadis[®], de procéder à un changement de substance active avec des produits appartenant à d'autres groupes de substances (p. ex. Strobry[®] WG, Delan[®] WG et Kumulus[®] WG).

Pêches / Nectarines :

Contre l'oïdium (*Sphaerotheca pannosa*, BBCH 53 à 81) :

Concentration : 0,009 %

Dose d'application : 0,15 l/ha

Volume d'arbres de référence : 10 000 m³/ha

Un traitement avant la maturation des fruits contribue à réduire l'infestation primaire l'année suivante.

23.03.2022

Pour cette indication, 3 applications max. par an dans la culture. Les intervalles de pulvérisation doivent être de 10 jours.

Délai d'attente : 21 Jours

Pour éviter la résistance, Sercadis[®] doit être utilisé en alternance avec des produits d'autres groupes d'ingrédients actifs.

Pomme de terre

Contre *Rhizoctonia solani* et, sur la base d'expériences propres, pour la réduction de la galle argentée

Trois procédés techniques différents d'application ont été approuvés pour l'application de Sercadis[®]. L'utilisateur a donc à sa disposition les systèmes d'application actuellement usuels les plus divers qui soient pour l'épandage de Sercadis[®].

a) Traitement au moment de la plantation des pommes de terre

Dose d'application : 20 ml/dt par plant

Volume d'eau : 60 à 200 l d'eau/hectare

Sercadis[®] est appliqué **en tant que traitement au moment de la plantation des tubercules de pommes de terre** au moyen de planteuses équipées en conséquence. Le traitement des tubercules s'effectue lors de la chute libre des tubercules après distribution par le doseur de la planteuse. D'une manière générale, le fabricant utilise pour ce faire des buses à cônes pleins qui aspergent les tubercules des deux côtés. Il convient de veiller à ce que les buses utilisées garantissent une imprégnation fine, complète et uniforme des tubercules.

b) Traitement avec un pulvérisateur (*traitement des plants avant la plantation*) :

Dose d'application : 20 ml/dt par plant

23.03.2022

Volume d'eau : **140 à 240 l/dt par plant**

Le produit est dilué dans 140 à 240 ml d'eau/dt et pulvérisé **via le procédé UBV** (ultra-bas volume ; **traitement sur bande à rouleaux juste avant la sortie de l'entrepôt**). Le produit doit être réparti de manière à ce qu'une couche de pulvérisation uniforme se forme sur la totalité de la surface des tubercules.

Le procédé UBV nécessite le recours à des bandes à rouleaux permettant de faire passer les pommes de terre en une seule couche tout en les faisant tourner sur elles-mêmes. Les bandes à rouleaux utilisées pour le traitement des plants doivent être exclusivement utilisées pour cette procédure et pour aucune autre ! Le pulvérisateur est monté sur la bande à rouleaux et doit faire l'objet d'un réglage précis.

c) Traitement des sillons au moment de la plantation des pommes de terre :

Dose d'application : **0,8 l/ha**

Volume d'eau : **60 à 200 l d'eau/ha**

Lors du procédé « Traitement des sillons au moment de la plantation », Sercadis[®] est appliqué **en tant que traitement des lignes de semence au moment de la plantation des tubercules de pommes de terre** dans des planteuses équipées à cet effet avec une dose d'application de **0,8 l/ha diluée dans 60 à 200 litres d'eau/ha**. Il convient de veiller à ce que les buses utilisées soient réglées de manière à ce que le sillon ouvert soit traité de manière uniforme (par le haut) sur une bande d'une largeur d'environ 20 à 30 cm car, après la fermeture du sillon, le sol ainsi traité se trouve ensuite au cœur des tubercules groupés et assure la protection lors de la tubérisation.

Compte tenu de la très bonne tolérance de Sercadis[®], l'application est possible sans problèmes après la pose des plants.

APPLICATIONS AUTORISEES

Culture	Agent pathogène / action	Instructions de dosage	Consignes
Fruits à pépins	Oïdium de la pomme / de la poire	Concentration : 0,013 % Dose d'application : 0,21 l/ha Délai d'attente : 5 semaines Application : stade 53-81 (BBCH)	1,2,3,4
	Tavelure des fruits à pépins	Concentration : 0,013 % Dose d'application : 0,21 l/ha Délai d'attente : 5 semaines Application : stade 53-81 (BBCH)	1,2,3,4,5
Pêcher / nectarine	Oïdium des arbres fruitiers à noyau	Concentration : 0,009 % Dose d'application : 0,15 l/ha Délai d'attente : 21 jours Application : stade 53-81 (BBCH)	1,2,3,4,6
Vignes	Oïdium de la vigne Effet partiel : pourriture noire de la vigne	Concentration : 0,0095 % Dose d'application : 0,15 l/ha Application : traitements avant et après la floraison, jusqu'à la mi-août au plus tard	3,4,7,8
Pommes de terre	Rhizoctone	Dose d'application : 0,8 l/ha	3,9
	Rhizoctone	Dose d'application : 200 ml/tonne de pommes de terre	3,10

Consignes générales / agronomiques :

- 1 La dose d'application indiquée se rapporte à un volume d'arbres de 10 000 m³ par ha.

- 2 SPe 3 : pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 mètres par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut, en cas de mesures réduisant la dérive, être réduite conformément aux instructions de l'OFAG.
- 4 SPa 1 : pour éviter le développement de résistances, ce produit ou tout autre produit contenant une substance active du groupe de substances actives SDHI ne doit pas être appliqué plus de 3 fois par parcelle et par an.
- 5 Uniquement dans un mélange de cuve avec 0,03 % de Delan WG ou 0,1 % de Captan (80 %).
- 6 Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
- 7 Convient également au traitement par voie aérienne.
- 8 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post-floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être au volume de la haie foliaire.
- 9 Traitement sur buttes.
- 10 Désinfection avec pulvérisateur après le tri ou pendant la plantation.

Consignes relatives à la protection des utilisateurs :

- 3 Préparation de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + un vêtement de protection.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I. Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion 1:10, et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption planifiable de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

II. Préparation de la bouillie de pulvérisation ou de traitement

1. Remplir la cuve à moitié d'eau.
2. Agiter Sercadis[®] avant emploi et ajouter le produit pendant que l'agitateur est en marche.
3. Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
4. Remplir la cuve avec de l'eau.
5. Appliquer immédiatement les mélanges tout en faisant fonctionner l'agitateur.

Porter des gants de protection, des lunettes protectrices, une combinaison de protection et des chaussures fermées lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le passage et pendant la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Volume d'eau : En fonction de l'indication, selon l'utilisation recommandée

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Sercadis[®] est miscible avec des fongicides et des insecticides habituellement utilisés dans la viticulture, la culture des fruits et la culture des pommes de terre.

Si l'ajout d'autres produits devait provoquer la formation de mousse, il est alors possible d'ajouter un produit anti-mousse. Ce dernier doit alors être versé en premier dans la bouillie de pulvérisation.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de dangers :

Marquage abrégé

GHS07

GHS09

Symbole



Indication de dangers

Attention dangereux

Dangereux pour le milieu
aquatique

Mot-clé : Attention

Avertissement :

- EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son emballage.

Conseils de prudence (prévention) :

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P260 Ne pas respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
- P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

- P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Conseils de prudence (réaction) :

- P308 + P313 EN CAS d'exposition ou de malaise : consulter un médecin.
- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
- P333 + P313 En cas d'irritation / éruption cutanée : consulter un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence (élimination) :

- P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Service d'urgence en cas d'intoxications :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

En dehors des heures d'ouverture, le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (p. ex. incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

Consignes d'application générales / responsabilité

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute

modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF